CAHIER DES CHARGES

Réf. : PSN-RES/SA2I/ 2026-00067

SENSIBLE: Non

Objet : Planification des activités du SA2I

Documents associés :

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS DU DOCUMENT		
Indice	Date	Nature de la modification
1	14/04/2026	Version initiale du document

Nom et visa du rédacteur :	Nom et visa du vérificateur :	Nom et visa de l'approbateur :
Christophe MARQUIÉ	Philippe NERISSON Wilfried MINKO	Christian MUN
Date: MARQUIE Christophe 2026.08.28 13:05:48 +02'00'	Date : Wilfried MINKO p.i. Christophe MARQUIE 2026.08.28 13:08:12 +02'00' Philippe NERISSON 2026.08.28 14:32:59 +02'00'	Date : Christian MUN p.o. Christophe MARQUIE 2026.08.28 15:05:20 +02'00'

Table des matières

1. OBJET DE LA PRESTATION3
2. PRESENTATION DE L'ASNR ET DES UNITES CONCERNEES3
2.1. Présentation de l'ASNR3
2.2. Présentation de PSN et du SA2I3
3. LOT 1 : ACTIVITES D'EXPERTISE3
3.1. Contenu de la prestation3
3.2. Prise d'information4
3.3. Reporting4
3.4. Livrables4
4. LOT 2 : ACTIVITES EXPERIMENTALES5
5. DISPOSITIONS TRANSVERSES POUR LES 2 LOTS6
5.1. Lieux d'exécution6
5.2. Habilitation du personnel6
5.3. Outils informatiques6
5.4. Mise à disposition d'un bureau7
5.5. Management de la qualité7
5.6. Validation et acceptation des documents produits7
6. DUREE DU MARCHE**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
6.1. Durée**Erreur ! Signet non défini.**
7. MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION7
7.1. Obligation d'information du prestataire7
8. INTERLOCUTEURS ASNR8

1. OBJET DE LA PRESTATION

Le présent cahier des charges définit les conditions de la prestation de planification des activités du Service des Agressions Internes et des risques Industriels (SA2I), suivant les 2 lots suivants :

- pour les activités d'expertise concernant le bureau de Fontenay aux Roses (BEXIE) et une partie de l'échelon central du service,
- pour les activités expérimentales concernant le laboratoire d'Expérimentation des Feux (LEF) à Cadarache.

2. PRESENTATION DE L'ASNR ET DES UNITES CONCERNEES

2.1. Présentation de l'ASNR

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) assure le contrôle des activités nucléaires civiles en France et exerce également les missions de recherche, d'expertise, de formation et d'information des publics dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

2.2. Présentation de PSN et du SA2I

Le Pôle sûreté des installations et des systèmes nucléaires (PSN) de l'ASNR est chargé des activités d'expertise, de recherche et d'études tournées vers la maîtrise des risques présentés par les réacteurs de puissance, les réacteurs expérimentaux, les laboratoires, les usines et les transports.

Le Service des Agressions Internes et des risques Industriels (SA2I) a pour mission générale d'améliorer la connaissance sur les risques d'incendies et d'explosions tant dans le domaine de la phénoménologie que dans la maîtrise de ces risques.

A ce titre, il mène les études, la recherche et les expertises concernant la maîtrise des risques d'incendies, d'explosion et de dispersion de produits chimiques et toxiques pour les installations nucléaires.

Pour accomplir les missions qui lui sont confiées, le SA2I est constitué notamment :

- d'un échelon direction ;
- du Bureau d'Expertise en Incendie et en Explosion (BEXIE) : unité en charge des évaluations de sûreté spécialisées des installations nucléaires pour ce qui concerne les risques liés aux incendies et aux explosions, qu'ils soient d'origine interne ou externe, dus à la foudre ou aux activités humaines ;
- du Laboratoire Incendie Explosion (LIE) : unité en charge d'améliorer les connaissances sur l'incendie et l'explosion, de développer, de valider et de maintenir des outils de modélisation associés et de réaliser des études spécifiques en support à l'expertise du BEXIE, d'établir des collaborations avec le monde académique dans les domaines de l'incendie et de l'explosion ; Les activités de ce laboratoire ne sont pas concernées par cette prestation de planification.
- du Laboratoire d'Expérimentation des Feux (LEF) : unité en charge, d'une part, de réaliser des études expérimentales des feux notamment en milieu confiné et ventilé, afin d'améliorer la connaissance des mécanismes de l'incendie et des phénomènes qui s'y rattachent, d'autre part, de contribuer à l'élaboration d'une base de données expérimentales qualifiées et interprétées servant au développement et/ou à la validation des modèles des logiciels à la charge du LIE, d'établir des collaborations avec le monde académique dans les domaines de l'incendie.

3. LOT 1 : ACTIVITES D'EXPERTISE

3.1. Contenu de la prestation

La planification des activités d'expertise du SA2I implantées à Fontenay-aux-Roses concerne :

- le BEXIE (13 personnes) ;

- la direction du service (1 adjoint et 2 chargés de mission).

Il s'agit de planifier :

- les tâches propres à l'exécution de chaque expertise ou étude : analyse préalable, échanges techniques (avec l'exploitant ou un autre interlocuteur technique), les principales étapes de l'instruction technique et la finalisation du document,
- les autres activités effectuées dans le Bureau pouvant interférer avec la réalisation des expertises, d'études ou en lien avec les activités de recherche,
- le plan de charge des collaborateurs et leurs absences (congés, missions, congrès, formations…).

La planification est organisée en :

- thématique : expertises et activités transverses,
- en « affaire » : pour les activités d'expertise, chaque affaire est organisée suivant un déroulé type dépendant de la complexité et de l'étendue de l'expertise. L'ASNR fournira pour chaque cas le découpage type et la charge « usuelle » associée à chaque tâche. Pour chaque affaire, ce canevas sera adapté
- pour les activités d'expertise par « objet » : réacteurs, laboratoires/usines, installation défense

Le planificateur devra faire un suivi du plan de charge individuel. Les candidats devront présenter dans leur offre la méthodologie pour ce suivi.

3.2. Prise d'information

Les informations nécessaires à la planification seront à collecter directement auprès de différents collaborateurs du BEXIE et de l'échelon central concerné par les activités d'expertise (2). Mensuellement, le prestataire « rencontre » individuellement chacun des interlocuteurs. Chaque « rencontre » est estimé en moyenne à ¼ h

Un remontage complet et une validation du planning est réalisé mensuellement lors d'un point d'échange d'une heure environ avec le chef de bureau et son adjointe.

3.3. Reporting

Une réunion mensuelle de reporting sera préparée et animée par le prestataire en présence du chef de service, de son adjoint « expertise » et du chef du BEXIE à l'issue de chaque cycle mensuel de prise d'information et de remontage/validation du planning.

Le planificateur présentera une synthèse de l'avancement et des échéances à venir et leur évolution depuis la réunion précédente de chaque « affaire » en cours et du plan de charge de l'ensemble des collaborateurs avec une vision sur 3 mois glissants. Il alertera sur les points durs : chemins critiques, difficultés de séquencement des tâches, surcharge… et propose (à son niveau) les évolutions nécessaires pour fiabiliser les planifications.

Il présentera également un bilan des affaires finalisées (type schéma temps-temps) avec une analyse succincte des dérives et difficultés rencontrées.

3.4. Livrables

Le prestataire fournira mensuellement :

- À chaque collaborateur, un extrait des tâches du planning lui incombant
- Une extraction par « objet »
- Un planning global
- Un plan de charge global

Pour chaque affaire finalisée, l'analyse du bilan d'affaire (du point de vue de la planification).

4. LOT 2 : ACTIVITES EXPERIMENTALES

4.1. Contenu de la prestation

La planification des activités expérimentales du SA2I implantées à Cadarache concerne le LEF (16 permanents + entre 4 et 6 temporaires (interim, CDD, thésards, apprentis, post-doc et stagiaires) ;

Il s'agit de planifier :

- les tâches liées à la réalisation des programmes expérimentaux au LEF (préparation, exécution et analyse des essais avec indications des interfaces) ;
- le détail des activités effectuées dans les installations du LEF : opérations particulières ou d'exploitation (maintenances, contrôles périodiques, travaux, rénovations…) avec indication des interfaces avec les programmes expérimentaux ;
- le suivi des participations du SA2I à des programmes internationaux réalisés en dehors de l'ASNR ;
- le suivi des formations et des missions des salariés ;
- le suivi des dates de congrès avec les indications des dates de soumission.

La planification doit permettre de faire le suivi des tâches en fonction des personnes concernées, de l'installation ou dispositif et du programme expérimental.

4.2. Prise d'information

La prise d'information est réalisée hebdomadairement auprès des collaborateurs du laboratoire en fin de semaine, en amont d'un point de validation avec le chef de laboratoire prévu le vendredi. Ceci permet de valider le planning qui sera présenté par le chef de laboratoire en point laboratoire hebdomadaire le lundi matin.

4.3. Livrables

Le prestataire met à jour hebdomadairement le planning général et assure l'archivage de chaque version (version validée par le chef du LEF).

Il fournit également :

- Un planning personnalisé filtré sur les tâches de chaque collaborateur du LEF (vision mois glissant) ;
- Un planning couvrant les 2 semaines à venir organisé par installation/dispositif
- Un planning simplifié destiné à servir de support visuel au point laboratoire hebdomadaire du lundi matin. Ce planning doit couvrir le mois en cours et le mois à venir, subdivisé en semaines, avec pour chaque semaine les tâches majeures des principales installations expérimentales + informations générales : visites, événements, meetings, réunions... Ce contenu est à définir avec le chef du LEF et pourra évoluer au fil des semaines.

4.4. Reporting

Une réunion mensuelle de reporting sera préparée et animée par le prestataire en présence du chef de service, de son adjoint « R&D » et du chef du LEF.

La réunion permet de balayer les jalons annuels du service relevant du volet expérimentation. Avec une présentation des évolutions depuis la précédente réunion. Le planificateur présentera une explication synthétique de ces évolutions (causes de retards par ex.), les points durs. Le prestataire propose (à son niveau) les évolutions nécessaires pour fiabiliser les planifications.

La liste des jalons est fournie par le SA2I en début d'année civile. Les jalons sont classés par type (0, 1 ou 2) et comprennent un date cible et une date de réalisation (effective ou cible).

Un tableau de synthèse regroupant pour chaque jalon :

- Son état : en attente, en cours, terminé
- Son rang
- Programme expérimental de rattachement
- Intitulé
- Responsable du jalon
- Date cible
- Date révisée
- Décalage en jours par rapport à la cible
- Décalage en jours depuis la dernière réunion
- Commentaire sur les causes d'évolution

Un calcul des indicateurs sera présent sur ce tableau de synthèse. L'indicateur correspond au retard moyen des jalons pour chaque type (1 et 2). Sera présenté l'indicateur effectif (prenant en compte uniquement les jalons terminés) et l'indicateurs prospectifs (jalons terminés et en cours).

5. DISPOSITIONS TRANSVERSES POUR LES 2 LOTS

5.1. Lieux d'exécution

Les prestations seront réalisées à distance ou sur les sites de l'ASNR (Fontenay-aux-Roses pour le lot expertise et Cadarache pour le lot expérimentation).

L'autorisation d'accès du personnel sur le site de Cadarache et de Fontenay-aux-Roses ne sera délivrée qu'après les formalités de contrôle en vigueur.

La sécurité est sous la responsabilité du titulaire. Avant le commencement des travaux, le titulaire du marché sera convoqué à une réunion d'information suivie d'une Inspection Commune Préalable à une Opération (ICPO) qui permettra d'établir par écrit le Plan de Prévention (PDP).

5.2. Habilitation du personnel

Aucune habilitation du personnel n'est nécessaire pour cette prestation. Sur site, les locaux sont de type « tertiaire » hors zone radiologique, le personnel sera donc non exposé.

Le personnel s'engage à respecter scrupuleusement la confidentialité des informations portées à sa connaissance dans le cadre de l'exécution de ce marché.

5.3. Outils informatiques

Les extractions de planning seront fournies sur format pdf.

La planification actuelle est réalisée sous MSProject, la base de planification sera communiquée au prestataire au début du marché. Les plannings « généraux » seront aussi fournis à ce format

Dans le cadre de la politique de l'État de privilégier des solutions informatiques « souveraines » ce choix pourrait être remis en question en 2028.

L'ASNR mettra à disposition du prestataire, pour la durée du contrat, un PC portable avec un accès aux ressources informatiques limité aux éléments nécessaires à l'exécution de ce marché. Un accès distant via VPN sera fourni.

Le prestataire aura une adresse mail et un accès à la messagerie de l'ASNR et à l'outil de téléconférence (actuellement TEAMS).

Le prestataire s'engage à respecter les règles relatives à l'usage des ressources informatiques et des systèmes d'information de l'ASNR. Le matériel mis à disposition sera restitué en fin de prestation.

Le prestataire devra archiver systématiquement une version informatique de chaque document et planning diffusés et les tenir à disposition de l'ASNR.

Les fichiers d'origine (MS Project) seront classés à chaque mise à jour dans un répertoire réseau de l'ASNR.

5.4. Mise à disposition d'un bureau

En fonction des nécessités, l'ASNR met à disposition du prestataire un bureau dans ses locaux.

5.5. Management de la qualité

Le titulaire fournira une information sur son organisation qualité lors de la remise des offres.

Dès notification du marché et préalablement à l'exécution de la prestation, une réunion d'enclenchement sera organisée pour présenter :

- Le planning en cours,
- les noms des différents interlocuteurs,
- la documentation disponible,
- les modalités d'échange documentaire, les protocoles de correspondance...,
- Les modalités d'enregistrement et d'archivage des documents,
- les remarques du titulaire à l'issue de sa revue de contrat,
- le plan d'assurance de la qualité du titulaire relatif à la prestation.

Le plan d'assurance de la qualité de la prestation sera soumis à l'acceptation du SA2I.

Une fois par semestre, une revue de contrat sera faite avec le responsable du titulaire du contrat, pour s'assurer de l'adéquation de la prestation avec le besoin.

5.6. Validation et acceptation des documents produits

Les travaux réalisés dans le cadre de cette prestation se font avec obligation de résultats.

Les documents transmis par le prestataire seront validés par l'encadrement technique de la société prestataire.

L'acceptation par l'ASNR des livrables est formalisée après signature d'un bordereau mensuel de transmission signé par les chargés d'affaires désignés par les 2 parties.

La signature de ce bordereau permettra d'enclencher la facturation par le prestataire.

6. MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

6.1. Obligation d'information du prestataire

Le soumissionnaire, dès la phase de consultation et en cours de réalisation du contrat, a pour obligation d'informer l'ASNR dès lors qu'il identifierait un conflit d'intérêt relatif à l'objet des prestations, susceptible de compromettre la neutralité des travaux qui lui sont confiés. À défaut d'une information du Titulaire, l'ASNR pourra résilier le contrat de façon unilatérale, sans préavis et sans indemnités pour le Titulaire.

Le titulaire du contrat est tenu de respecter le caractère confidentiel des informations portées à sa connaissance aux fins d'exécution du marché. Il s'engage à respecter la propriété intellectuelle des données en ne les divulguant pas à des tiers et en ne les copiant pas ou ne les utilisant pas pour ces propres besoins. À l'issue du contrat, le titulaire du contrat s'engage à ne pas conserver les données et les documents que l'ASNR aura mis à sa disposition pour la seule réalisation du contrat. Les données, résultats et conclusions sont confidentiels et restent propriété ASNR. En tout état de cause, le titulaire se référera aux conditions de l'article 10 du cahier des dispositions générales applicables aux marchés passés par l'ASNR.

7. INTERLOCUTEURS ASNR

Le titulaire devra désigner un chargé d'affaire qui sera l'interlocuteur privilégié de l'ASNR. Le rôle du chargé d'affaire est de veiller à la bonne exécution du marché selon les termes du contrat. Il a le devoir de rendre compte à l'ASNR de l'avancement de la prestation ou des difficultés éventuelles rencontrées. Côté ASNR, le chargé du suivi du contrat (il est le signataire du bordereau mensuel d'exécution) :

- Pour le lot 1 – expertise :
 - l'adjoint expertise – Yannick Ormières
 - Suppléant le chef du BEXIE – Wilfried Minko
- Pour le lot 2 – expérimentation :
 - l'adjoint R&D – Christophe Marquié
 - suppléant le chef du LEF – Philippe Nerisson